



Plan Local d'Urbanisme



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu

16 Juin 2016



Plan de Présentation

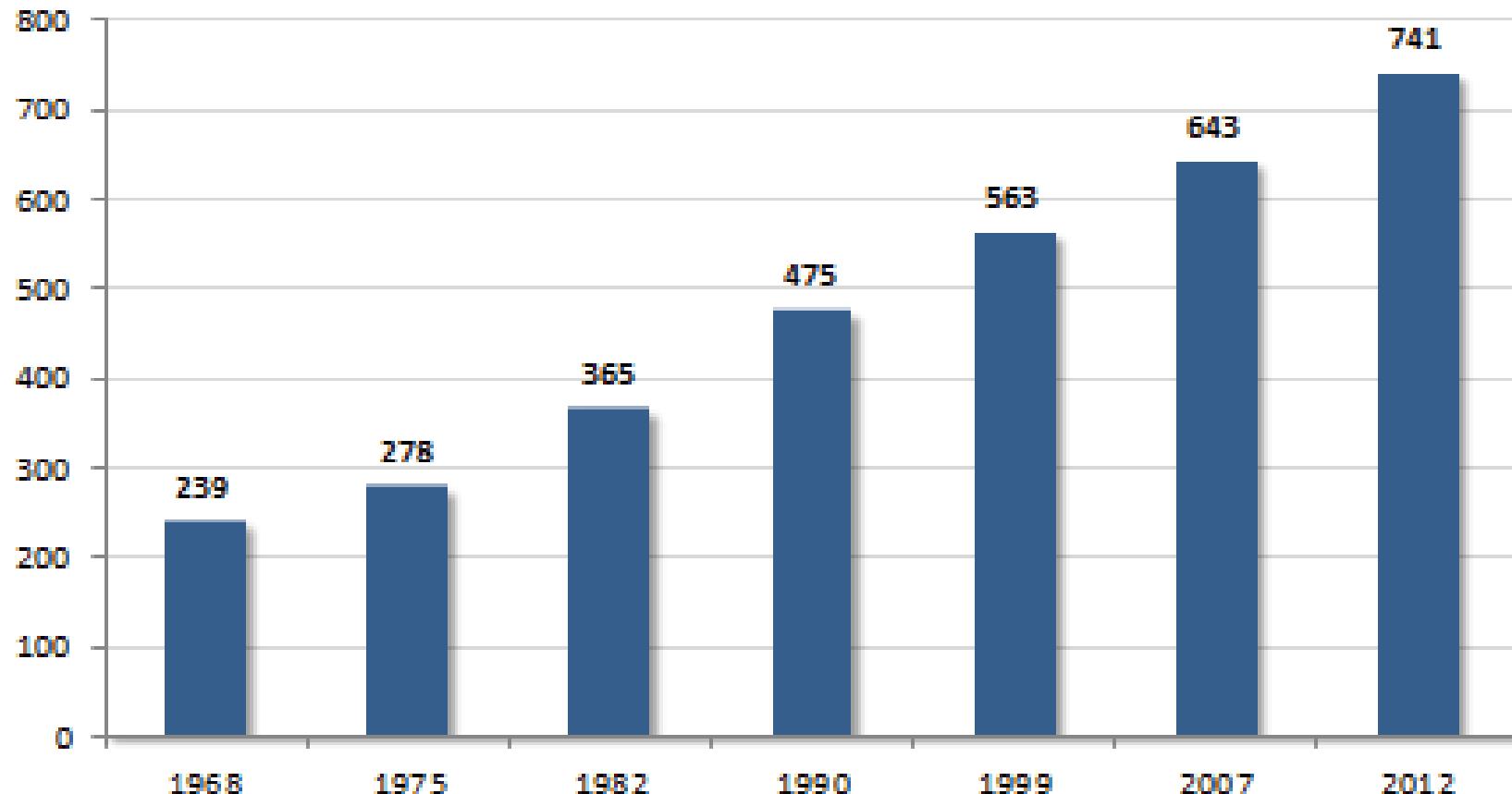
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

1. Rappel des principaux enseignements du diagnostic
2. Le diagnostic foncier des zones urbaines identifiées
3. Les perspectives démographiques
4. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
5. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation



L'évolution démographique

Evolution de la population depuis 1968

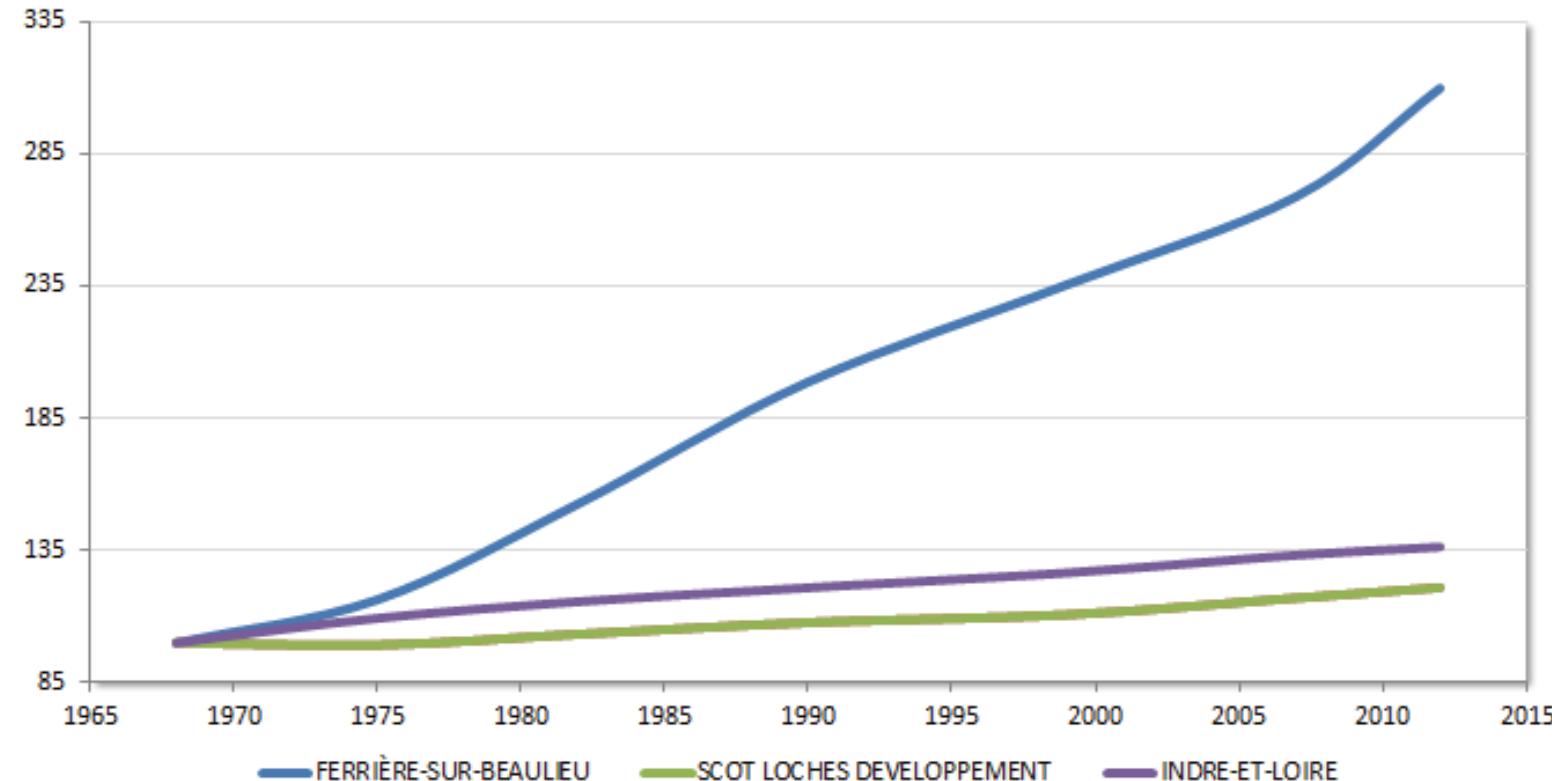


- ✓ Une croissance démographique continue



L'évolution démographique

Evolution démographique comparée depuis 1968

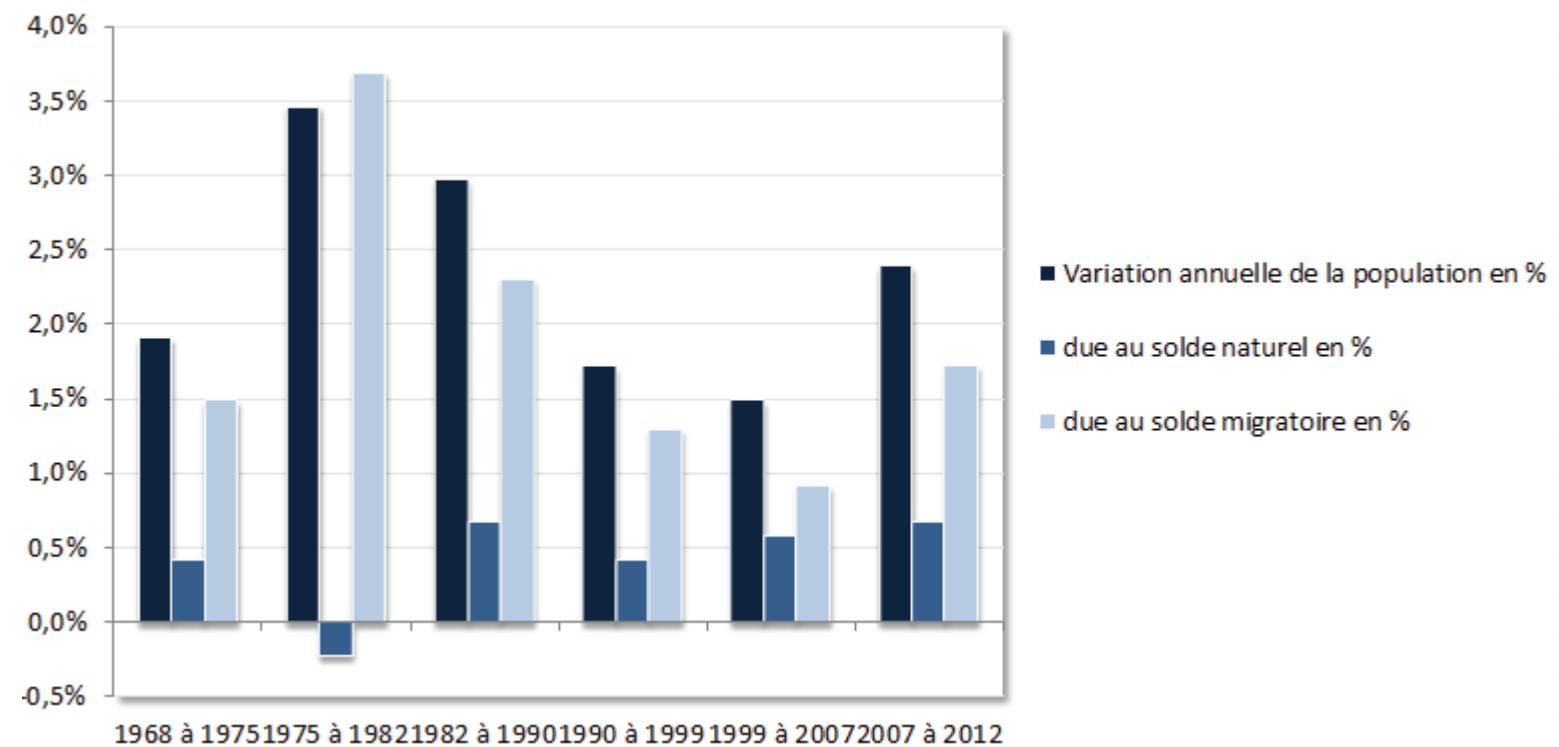


- ✓ L'évolution de la population communale est soutenue plus fortement que sur l'intercommunalité



L'évolution démographique

Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population

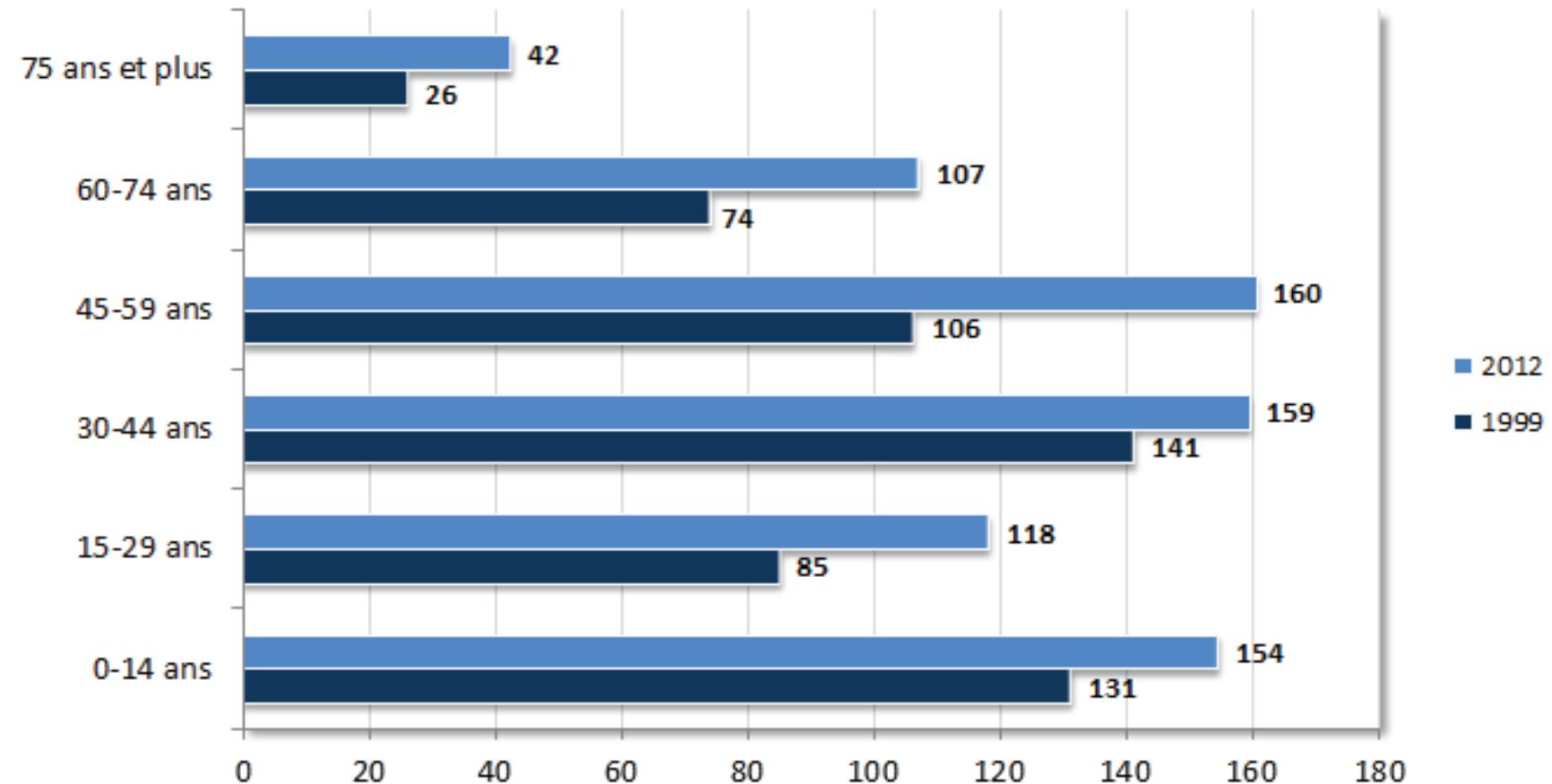


- ✓ Des soldes naturels et migratoires positifs



La structure de population

Evolution de l'âge des habitants entre 1999, 2007 et 2012

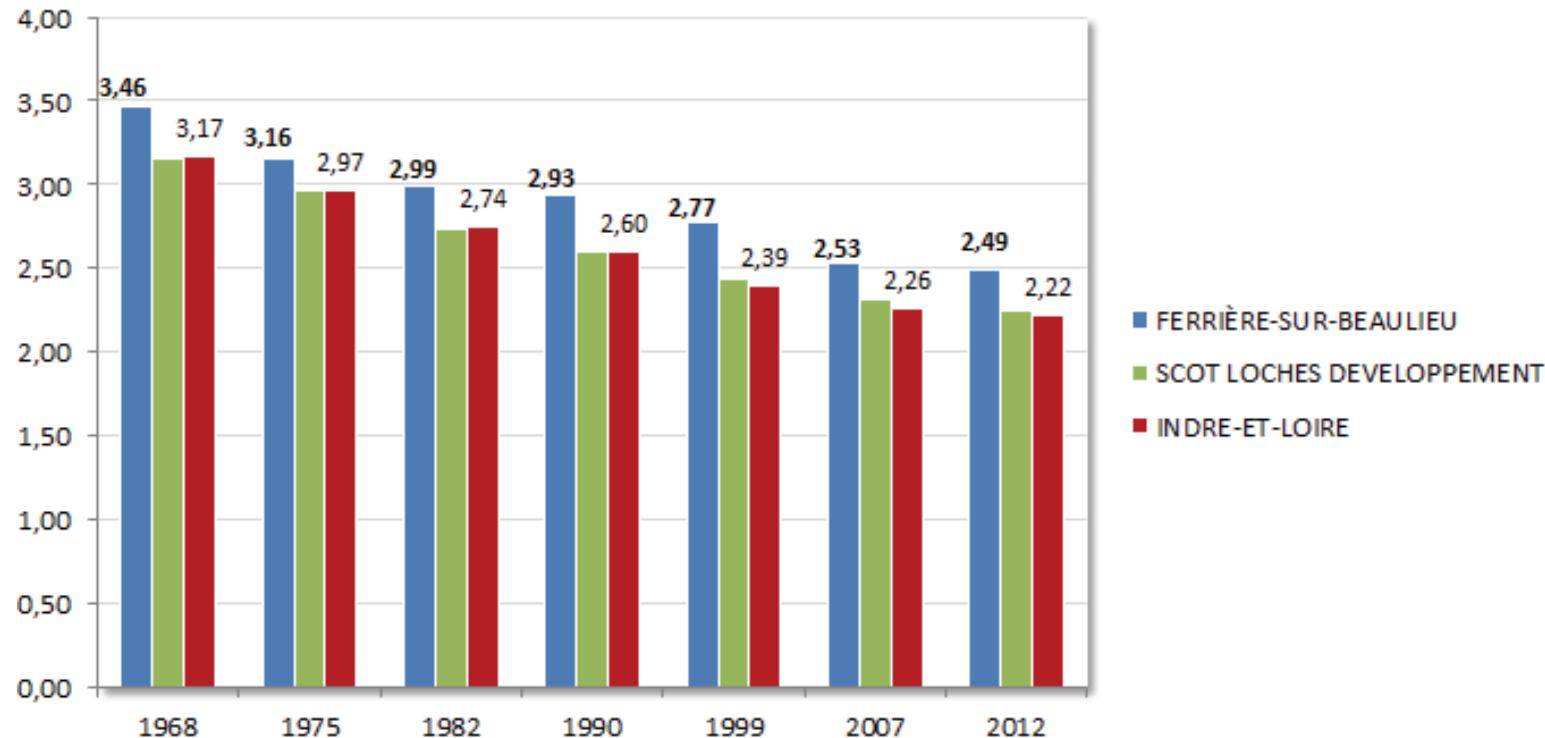


- ✓ La catégorie d'âge la plus représentée est les 0-14 ans



La taille des ménages

Evolution comparée de la taille des ménages

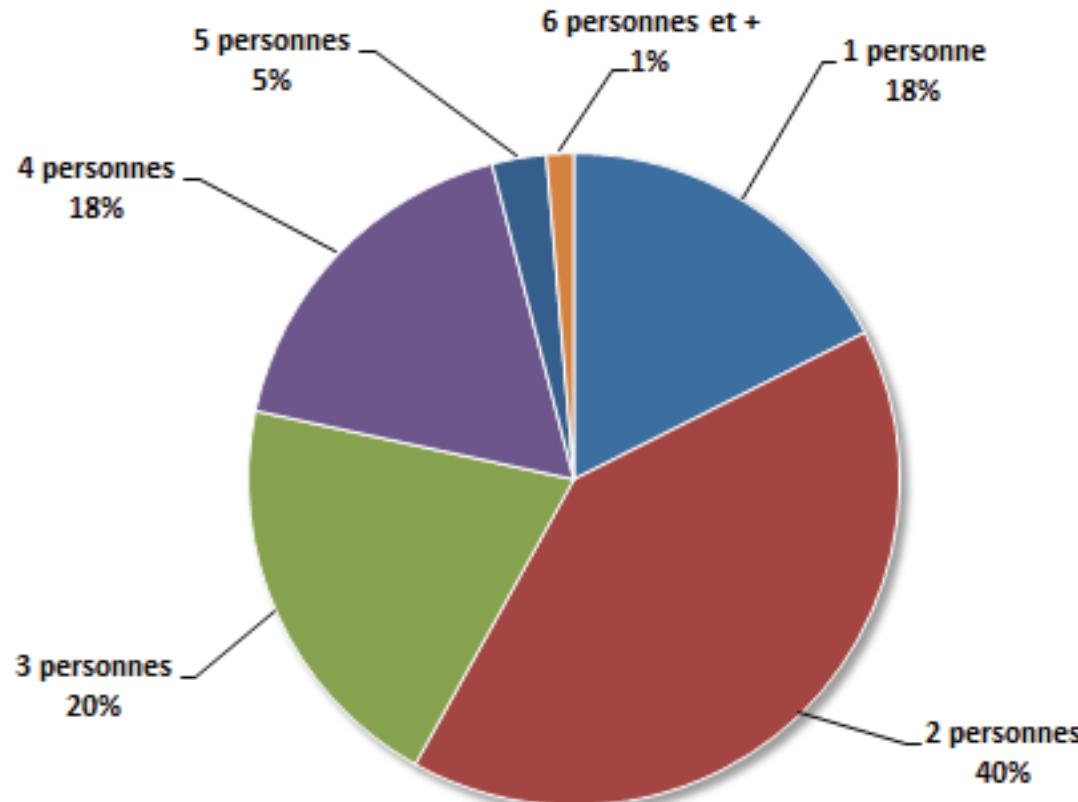


- ✓ La taille des ménages témoigne d'un tissu familial en déclin jusqu'en 1999 qui se stabilise depuis
- ✓ Un « desserrement » des ménages constaté à toutes les échelles
- ✓ L'évolution des modes de vie explique la constante diminution de la taille des ménages dans un contexte national



La composition des ménages

Analyse de la composition des ménages

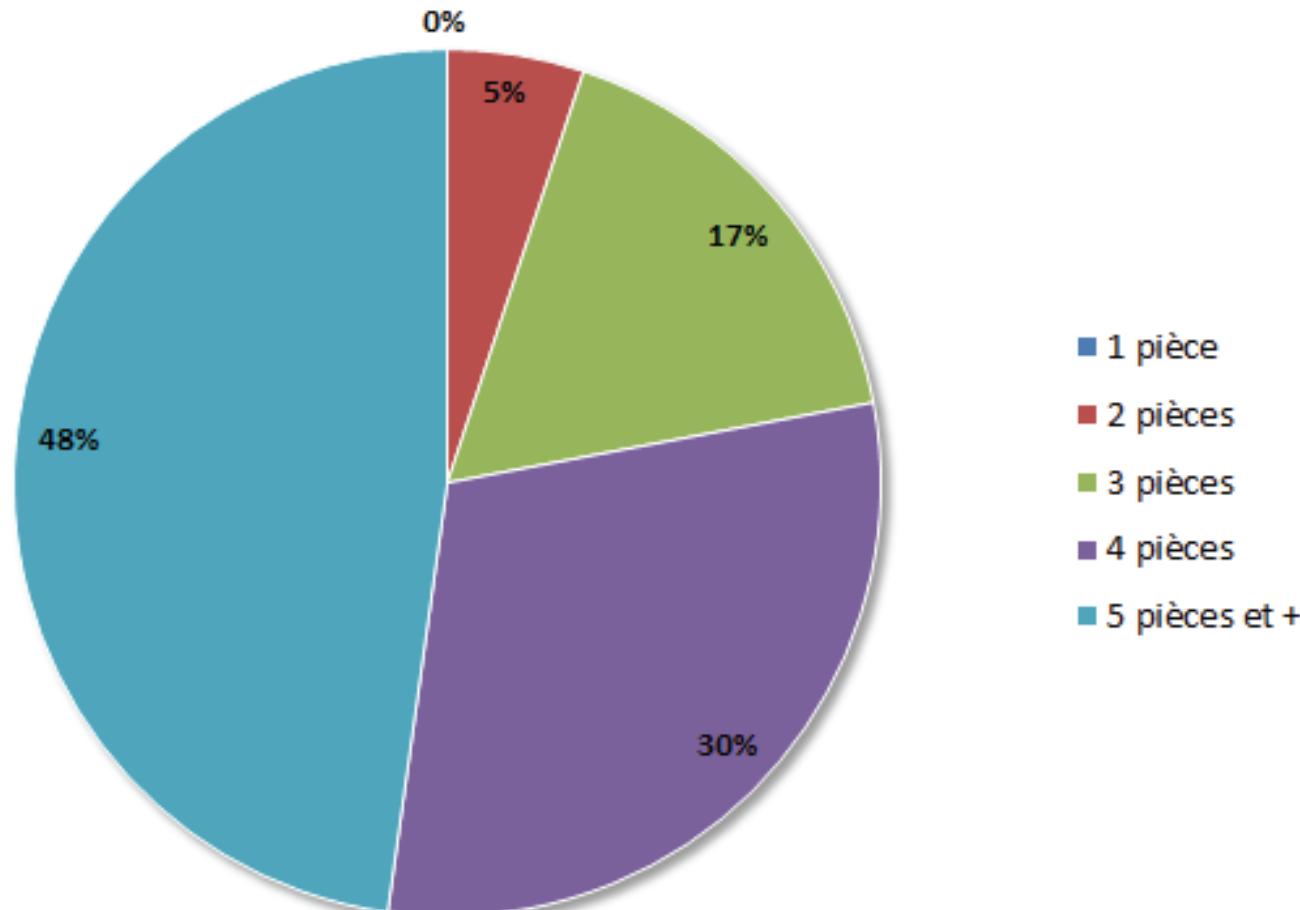


- ✓ Plus de 50% des ménages sont composées de 1 ou 2 personnes
- ✓ Le nombre de ménages composés de personnes seules est comparativement aux territoires de comparaison plus faible



Le logement

Analyse de la taille des logements en 2012



✓ Près de 50% des logements ont 5 pièces et +



Typologie des logements

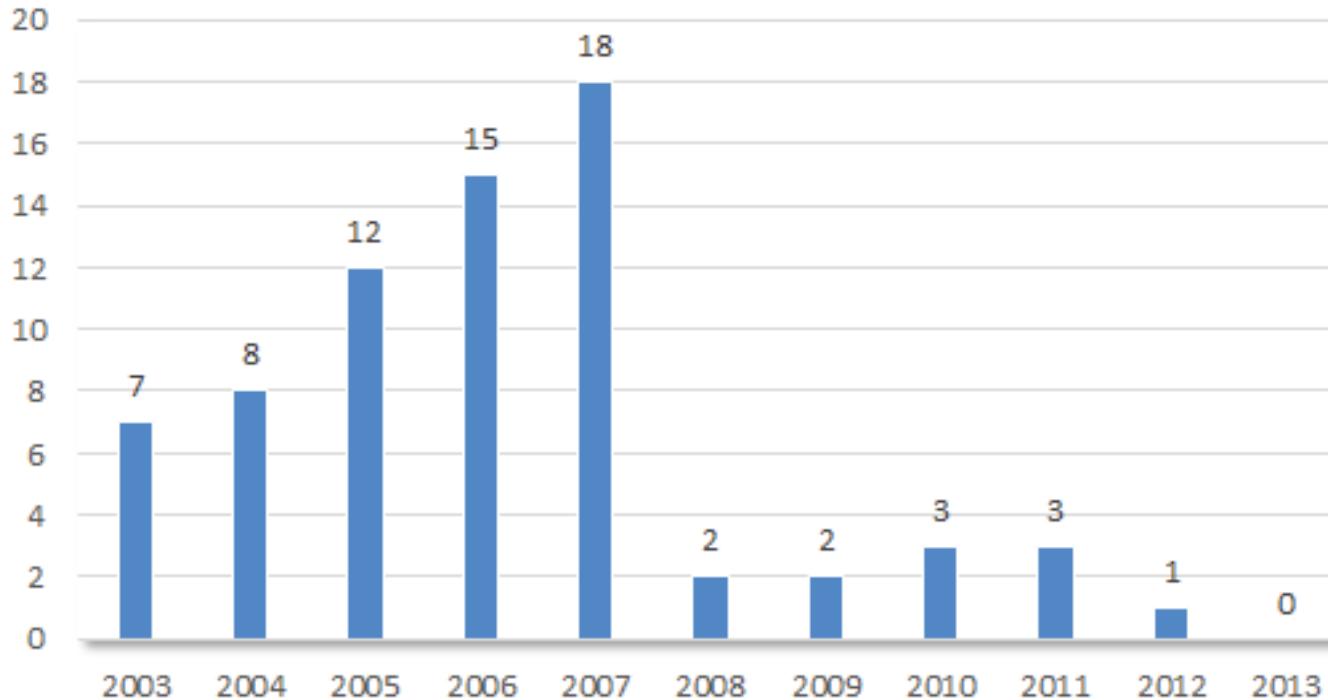


Types de logements en 2012

✓ 5,4% de logements vacants sur la commune (17 unités)



L'évolution du nombre de logements

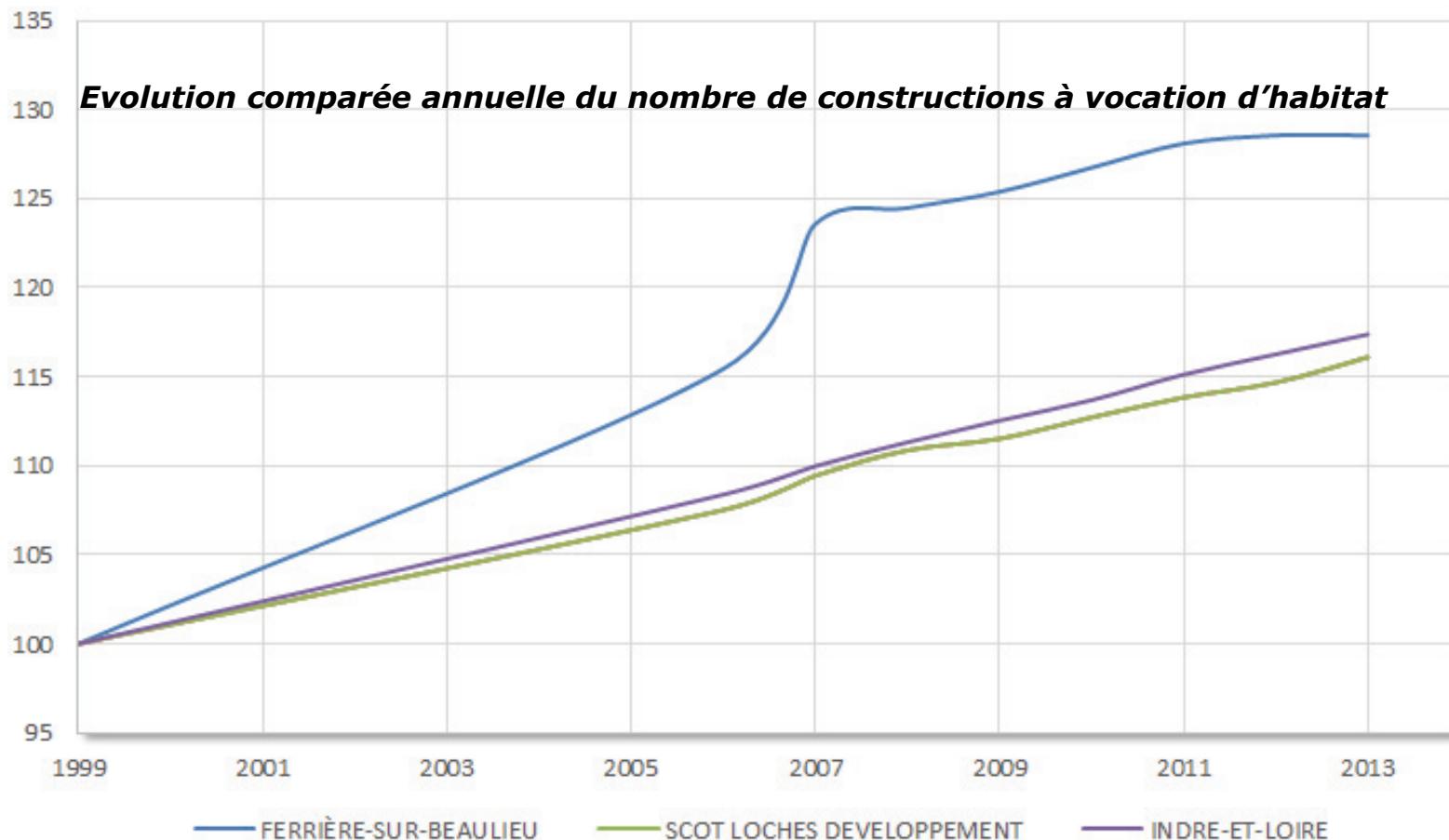


Evolution annuelle du nombre de constructions à vocation d'habitat

- ✓ Un rythme de constructions en baisse (phénomène national) du :
 - une politique fiscale moins incitative ;
 - une crise immobilière dans un contexte économique fragile ;
 - une rétention foncière de certains propriétaires ;
 - des baux agricoles qui gèlent certaines opportunités de constructions.



L'évolution du nombre de logements



✓ Un rythme de constructions sur la commune en « perte de vitesse » depuis 2011.

Commune de Ferrière-sur-Beaulieu (37)

Plan Local d'Urbanisme

Hydrographie

 Commune de Ferrière-sur-Beaulieu

 Limites communales

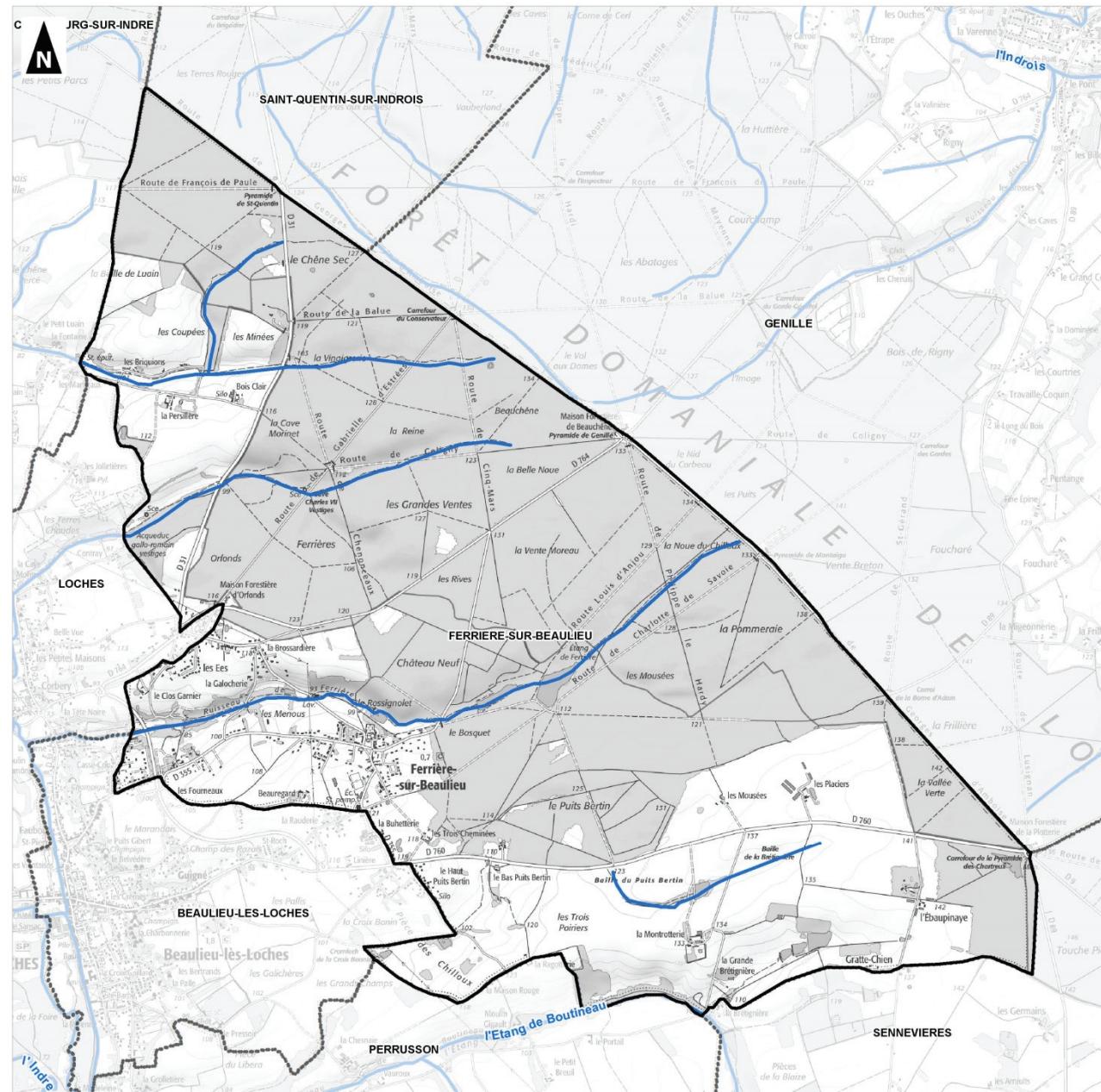
 Réseau hydrographique

0
1 000
2 000
Mètres



1:26 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : IGN, SCAN25
Sources de données : SANDRE - IGN - AIRELE, 2015



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu (37)

Plan Local d'Urbanisme

Occupation du sol agricole - 2012

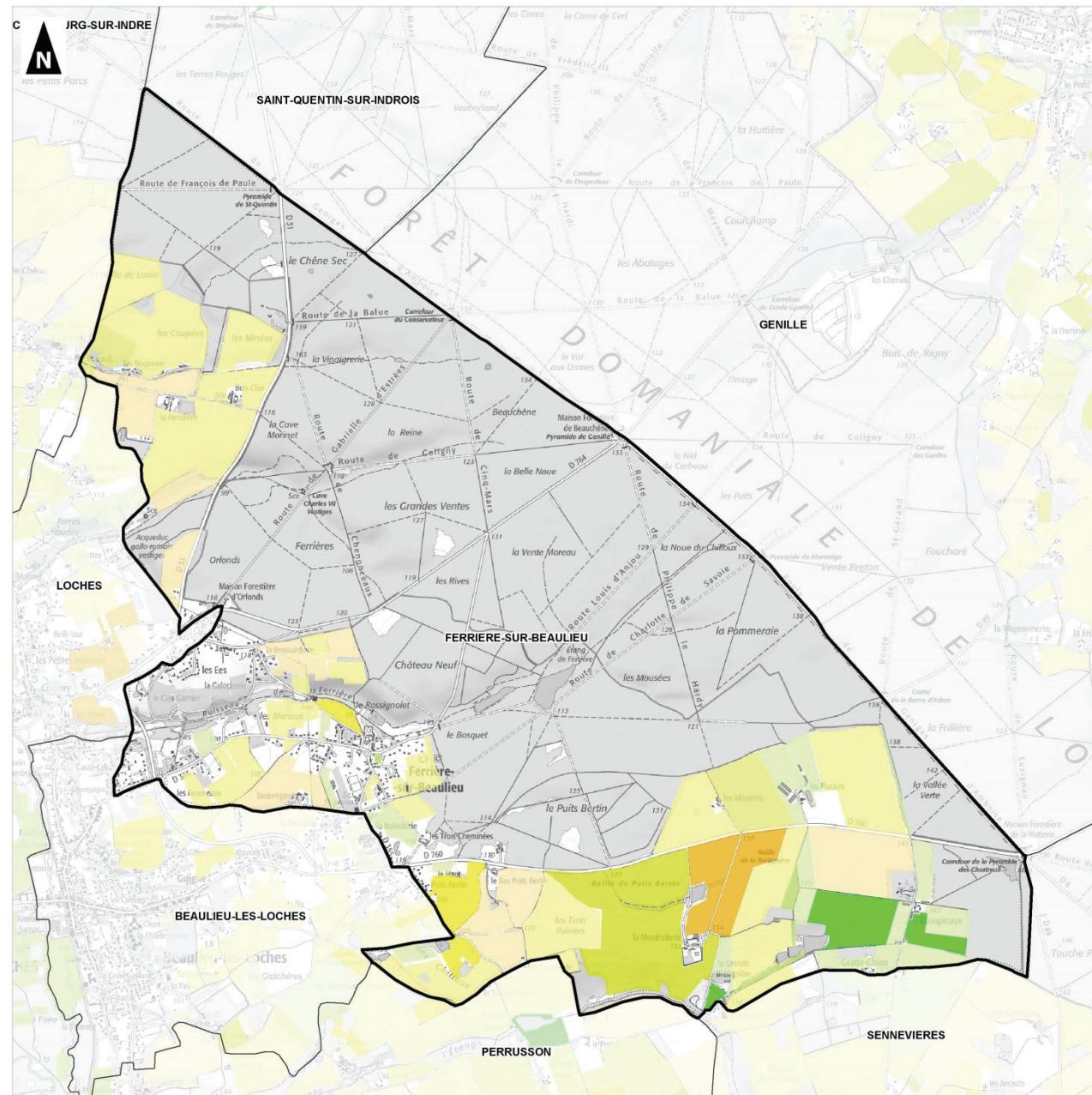
- Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
- Limites communales
- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Protéagineux
- Autres gels
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires

0 1 000 2 000
Mètres



1:26 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : IGN, SCANZS
Sources de données : ASP - IGN - AIRELE, 2015

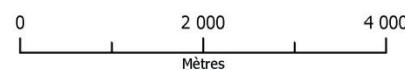


Commune de Ferrière-sur-Beaulieu (37)

Plan Local d'Urbanisme

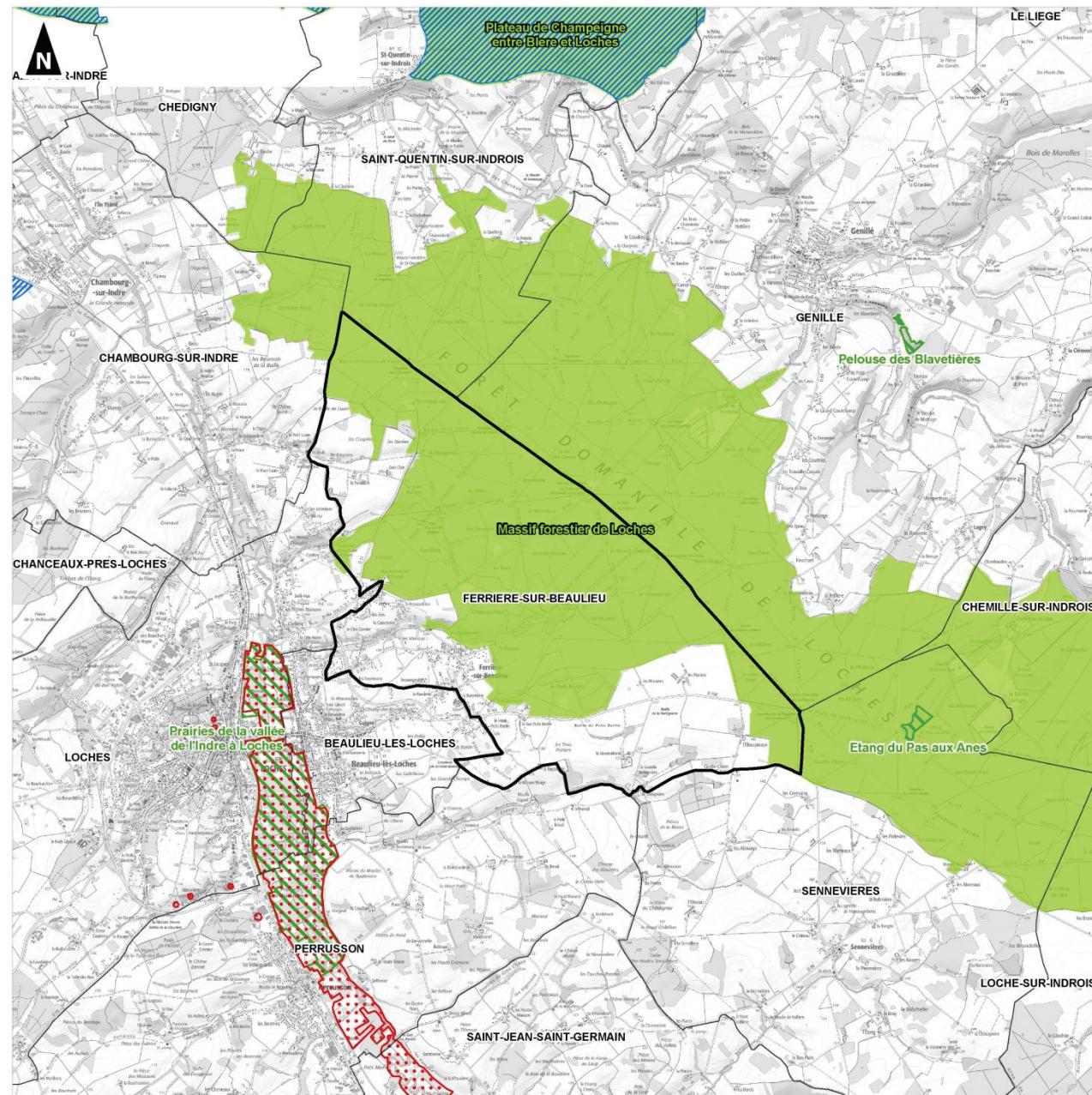
Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu

- Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
- Limites communales
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Zone Spéciale de Conservation "Vallée de l'Indre"
- Zone de Protection Spéciale "Champeigne"



1:50 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : IGN, SCAN25
Sources de données : IGN - INPN - AIRELE, 2015



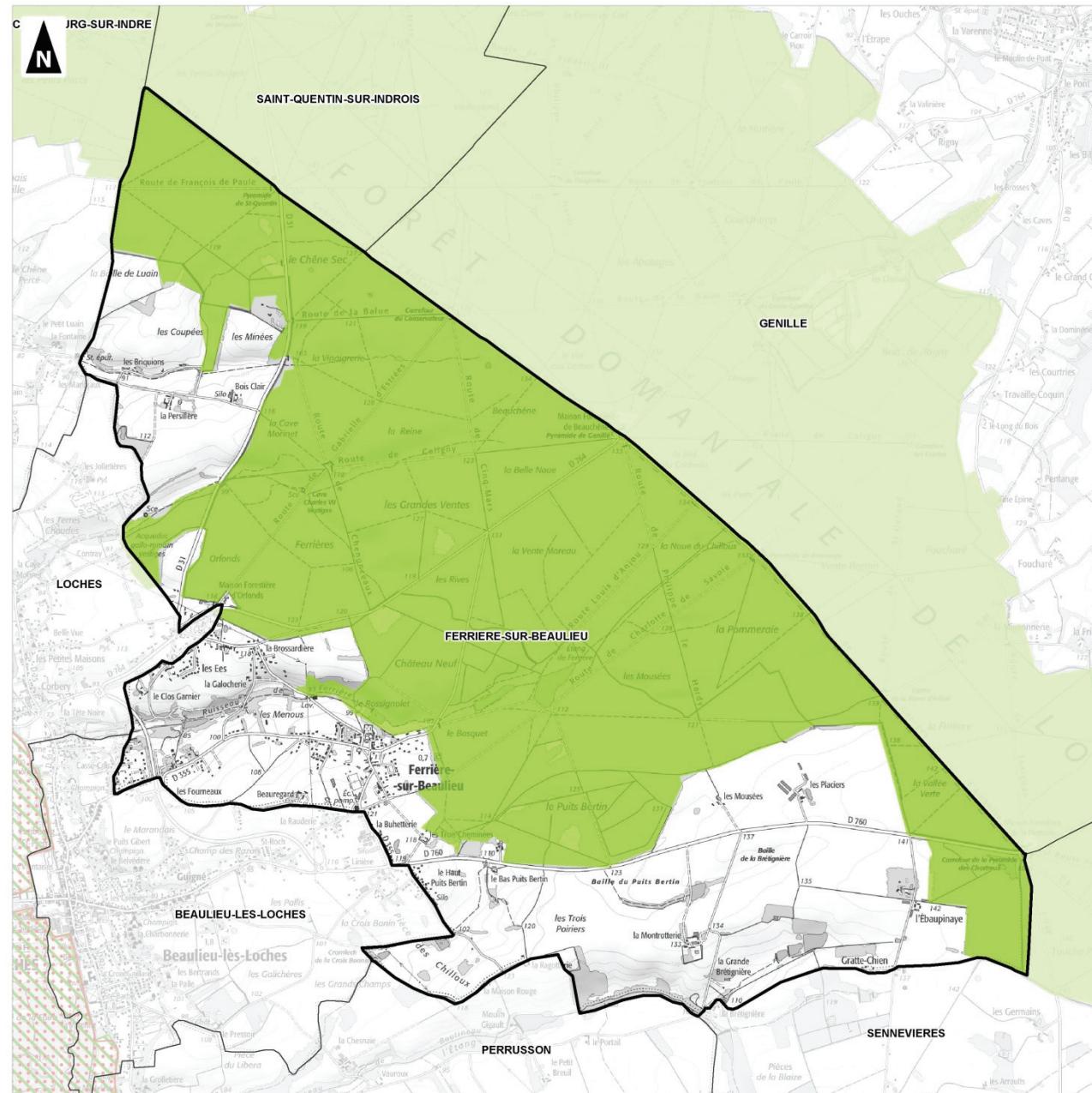
Commune de Ferrière-sur-Beaulieu (37)

Plan Local d'Urbanisme

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu

- █ Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
- █ Limites communales
- █ ZNIEFF de type 1 "Prairies de la vallée de l'Indre à Loches"
- █ ZNIEFF de type 2 "Massif forestier de Loches"
- Zone Spéciale de Conservation "Vallée de l'Indre"

0 1 000 2 000
Mètres

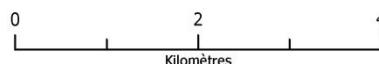


Commune de Ferrière-sur-Beaulieu (37)

Plan Local d'Urbanisme

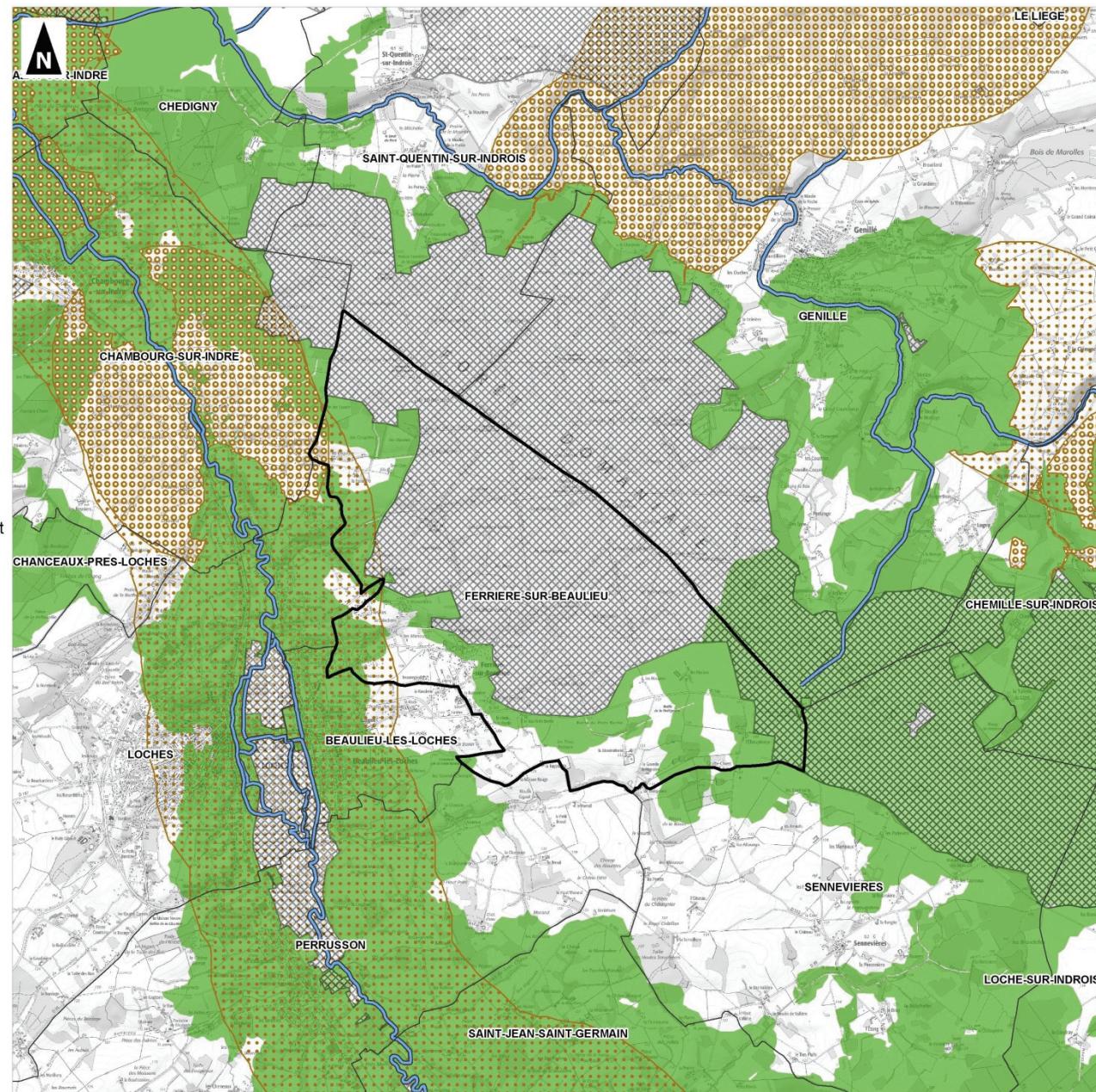
Schéma Régional de Cohérence Ecologique

- Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
- Limites communales
- Cours d'eau classés liste 1 Loire-Bretagne
- Réservoirs de biodiversité
- Zones de corridors diffus à préciser localement
- Corridors écologiques potentiels à préserver
- Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état



1:50 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

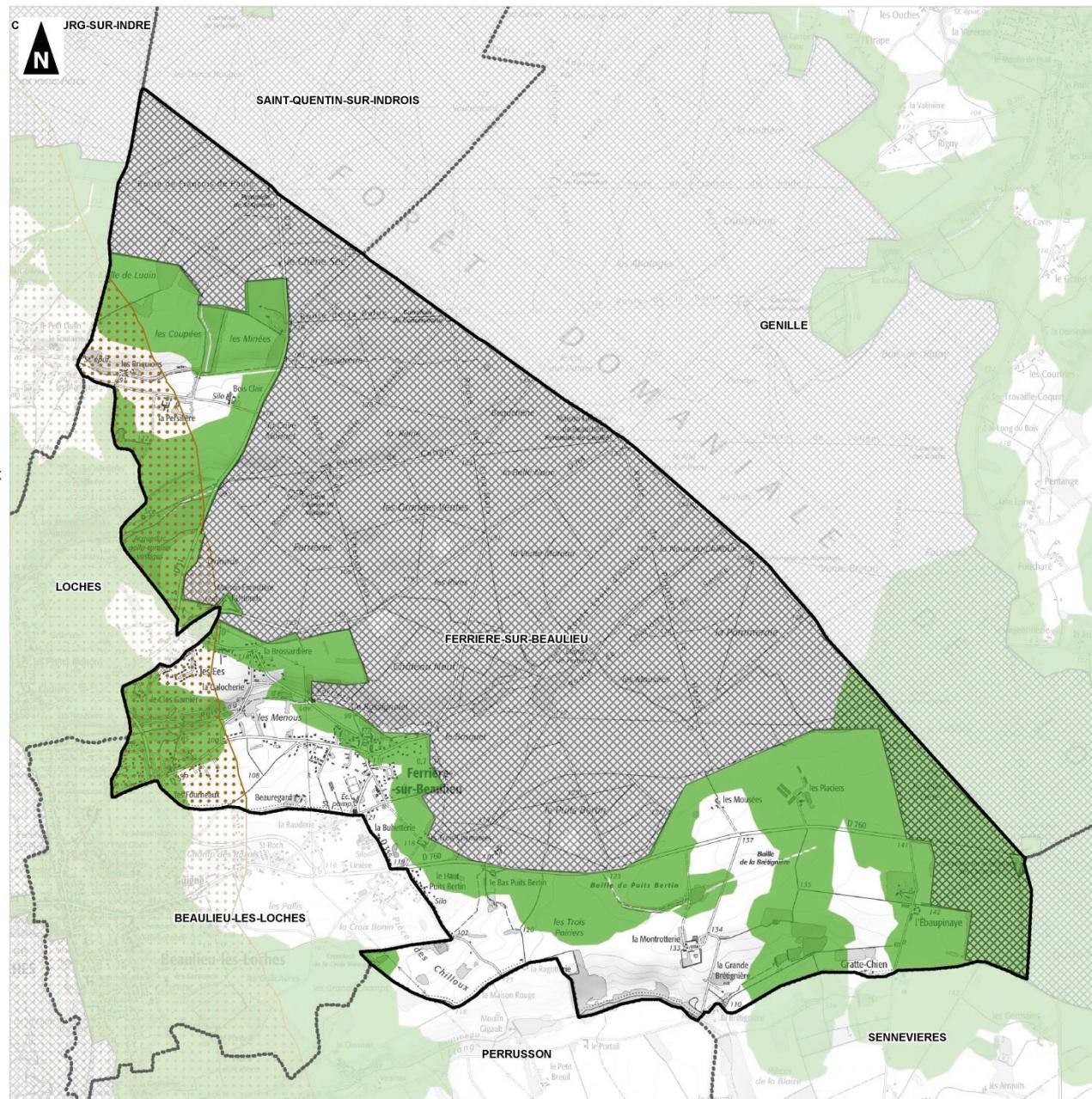
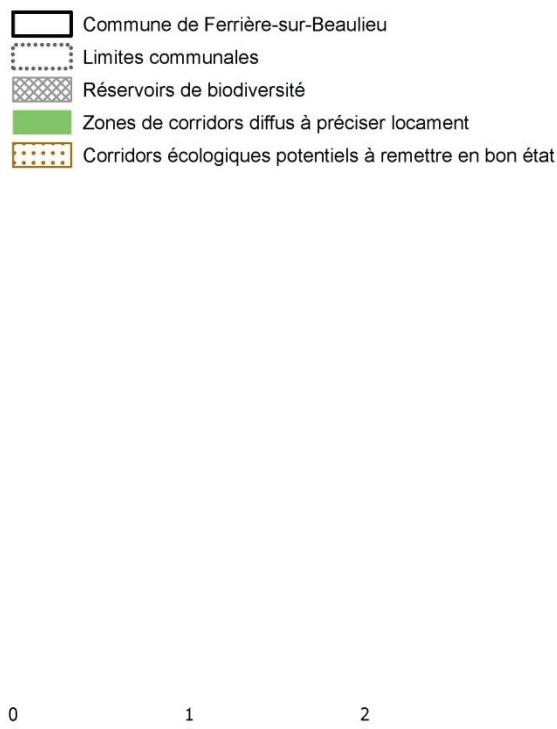
Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : IGN, SCAN25
Sources de données : IGN - DREAL - AIRELE, 2015



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu (37)

Plan Local d'Urbanisme

Schéma Régional de Cohérence Ecologique



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu (37)

Plan Local d'Urbanisme

Pollution lumineuse

- Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
- Limites communales
- Limites départementales

Echelle visuelle AVEX

Blanc : 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grande métropole régionale et nationale

Magenta : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100 -200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messiers se laissent apercevoir

Orange : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250-500 étoiles : Pollution lumineuse encore forte. Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messiers parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'œil nu

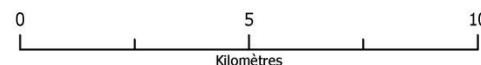
Vert : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourg des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques ; typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du Ciel et montent à 40 -50° de hauteur

Cyan : 1000-1800 étoiles : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus

Bleu : 1800-3000 : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là en seconde réflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon

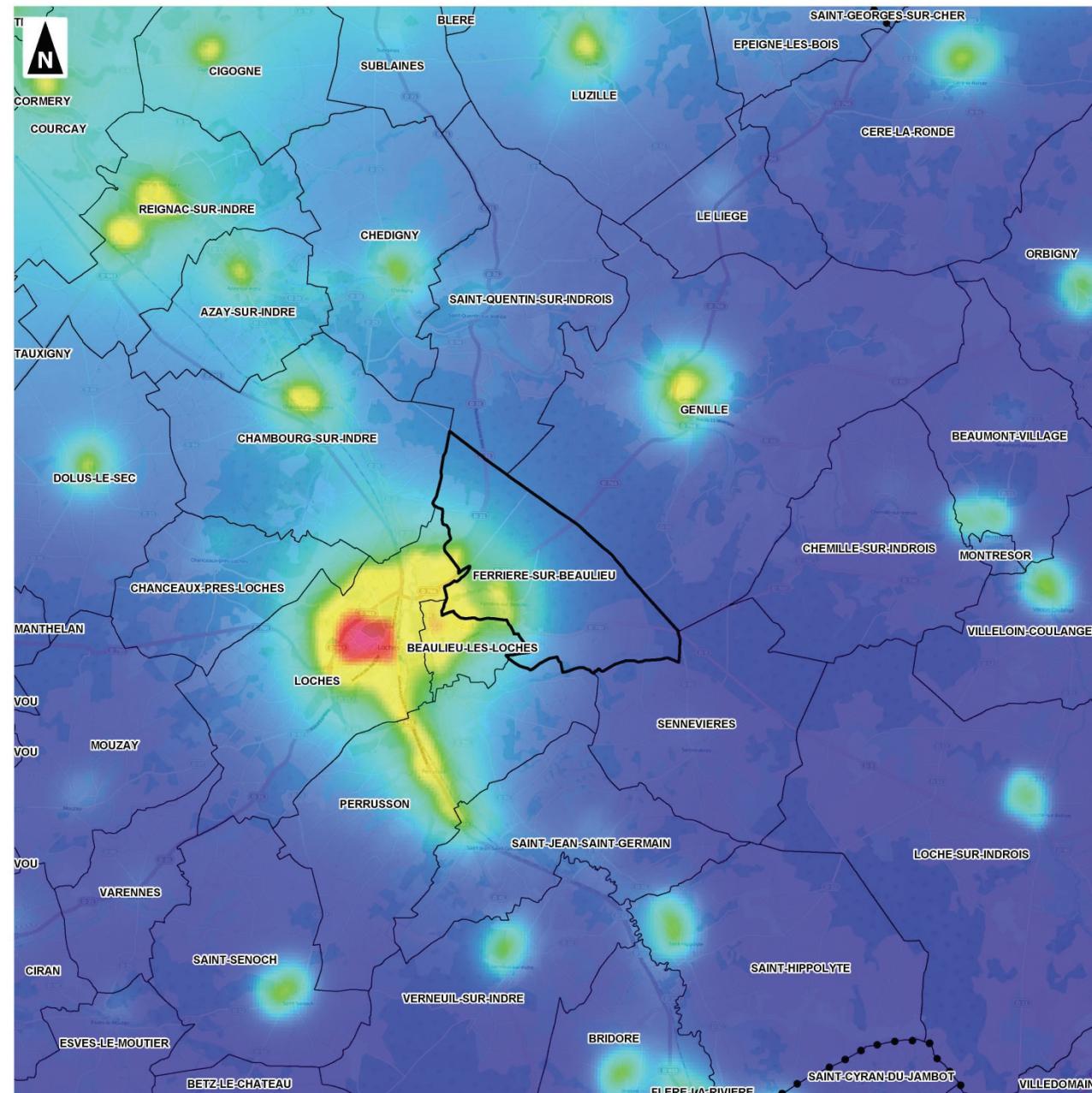
Bleu nuit : 3000-5000 : Bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel

Noir : > 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas au dessus de 8° sur l'horizon



1:100 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : OpenStreetMap
Sources de données : IGN - AVEX - AIRELE, 2015

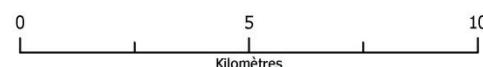


Commune de Ferrière-sur-Beaulieu (37)

Plan Local d'Urbanisme

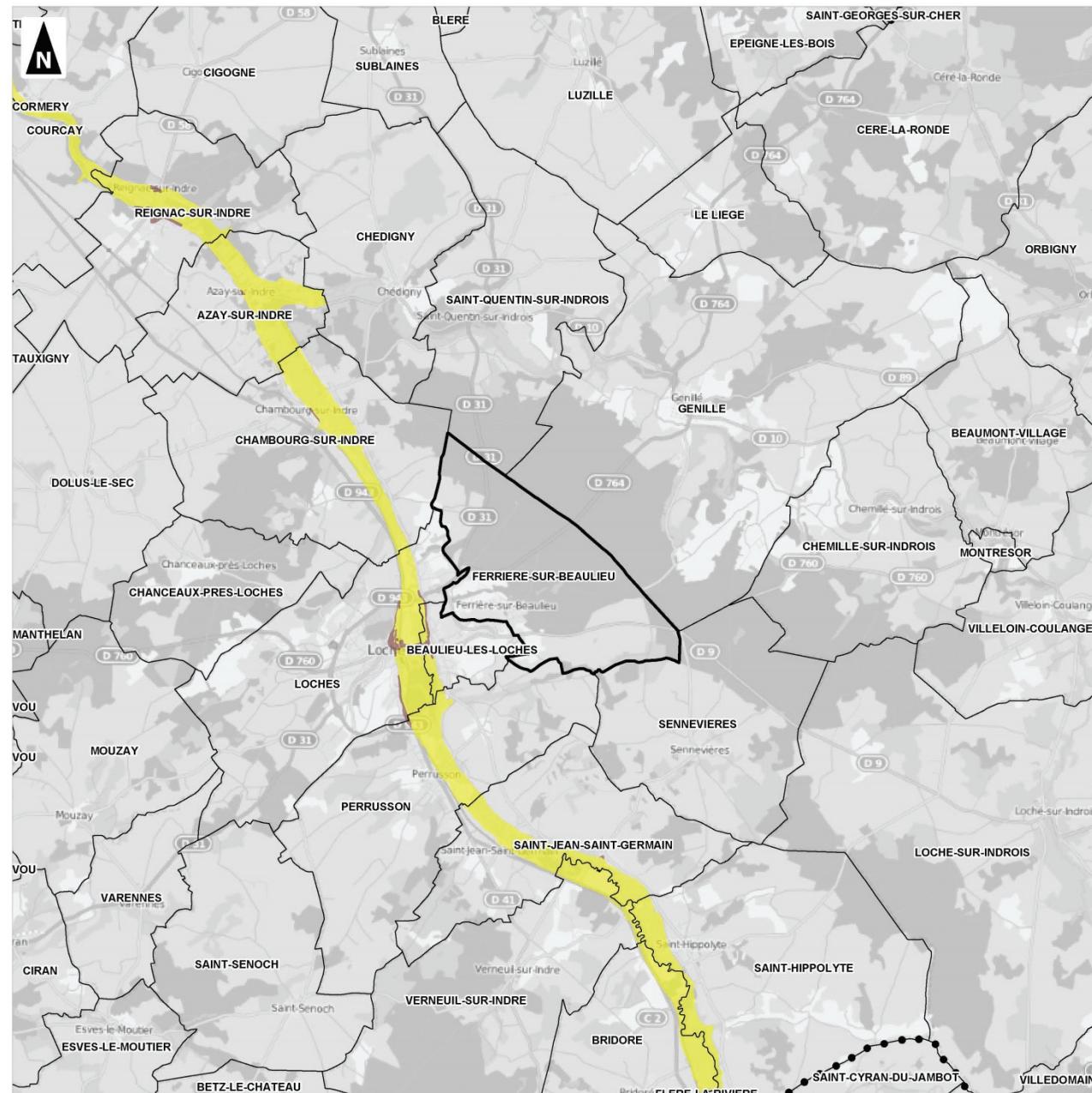
Zones réglementées du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Indre

- Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
- Limites communales
- ● ● Limites départementales
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions



1:100 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : OpenStreetMap
Sources de données : DDTM37 - IGN - AIRELE, 2015



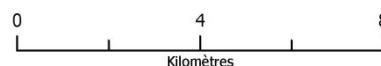
Commune de Ferrière-sur-Beaulieu (37)

Plan Local d'Urbanisme

Communication numérique (réseau linéaire)

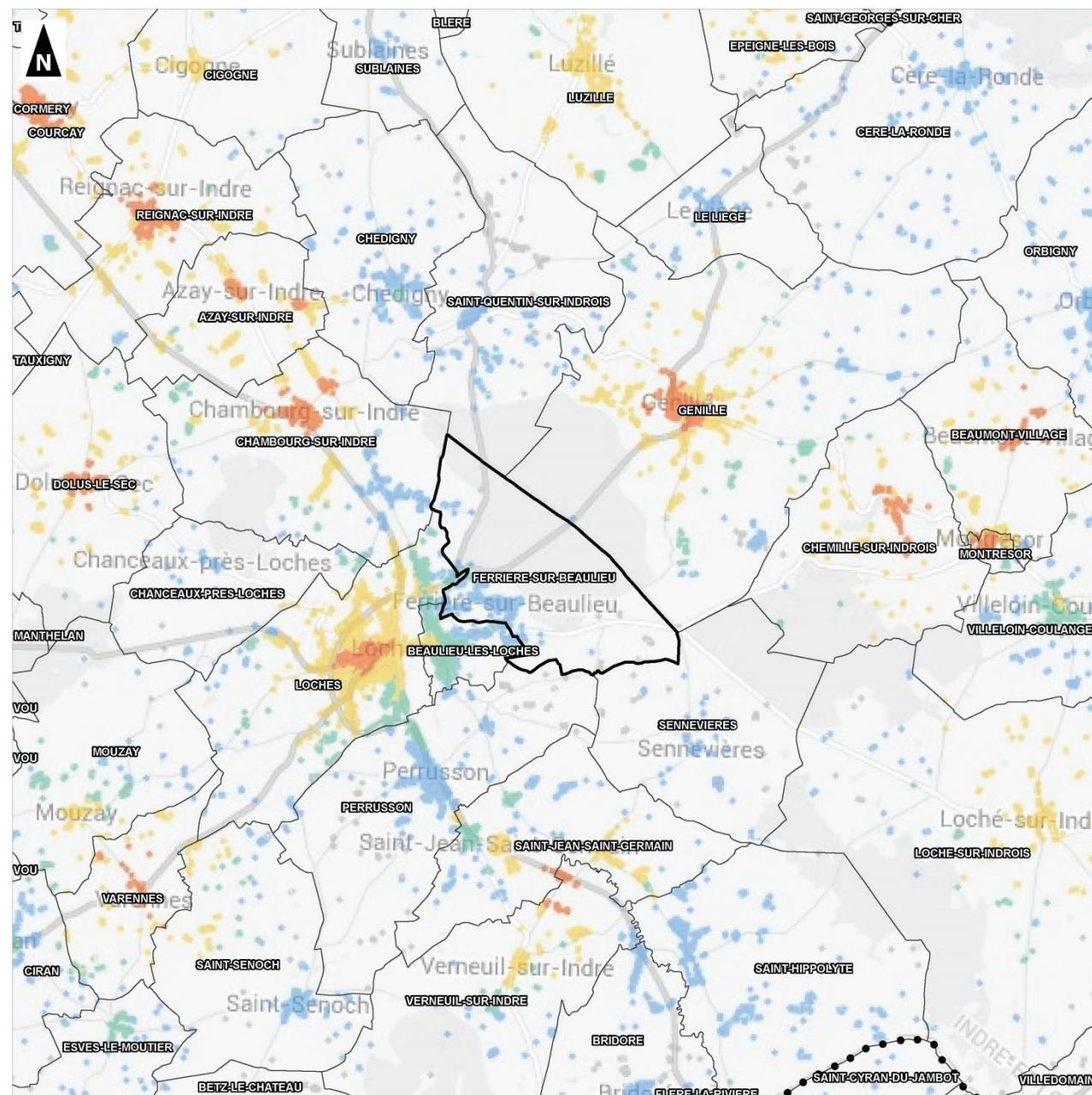
- Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
- Limites communales
- Limites départementales

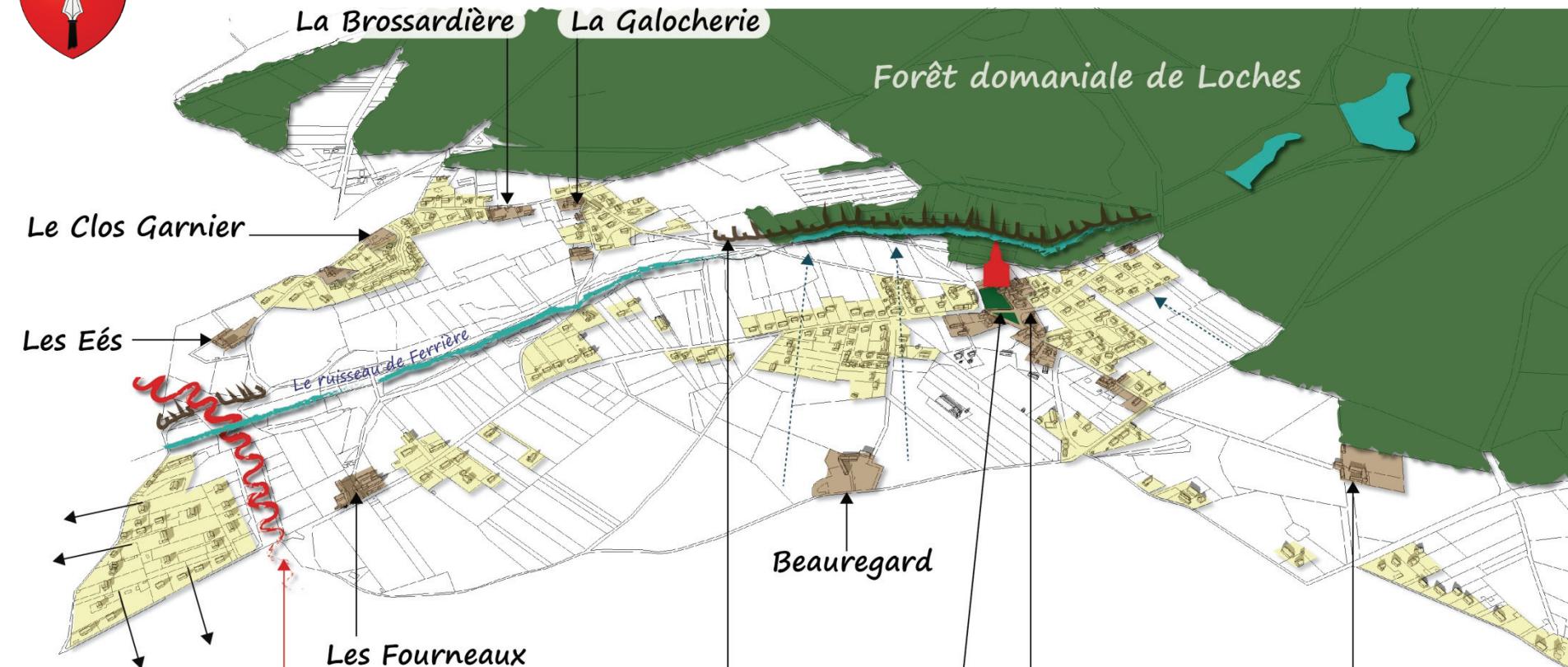
- Inéligible
- Moins de 3 Mbit/s
- 3 à 8 Mbit/s
- 8 à 30 Mbit/s
- 30 à 100 Mbit/s
- 100 Mbit/s et plus



1:100 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE, 2015
Source de fond de carte : OpenStreetMap
Sources de données : IGN - Observatoire France très haut débit - AIRELE, 2015





La Rauderie :
tissu urbain
en liaison forte avec la
commune de
Beaulieu-lès-Loches

**Coupure paysagère de
la D760**

Coteau abrupt
au Nord du
ruisseau de
Ferrières

Place
verte
Noyau villageois
ancien

les 3 Cheminées



TISSU URBAIN ANCIEN

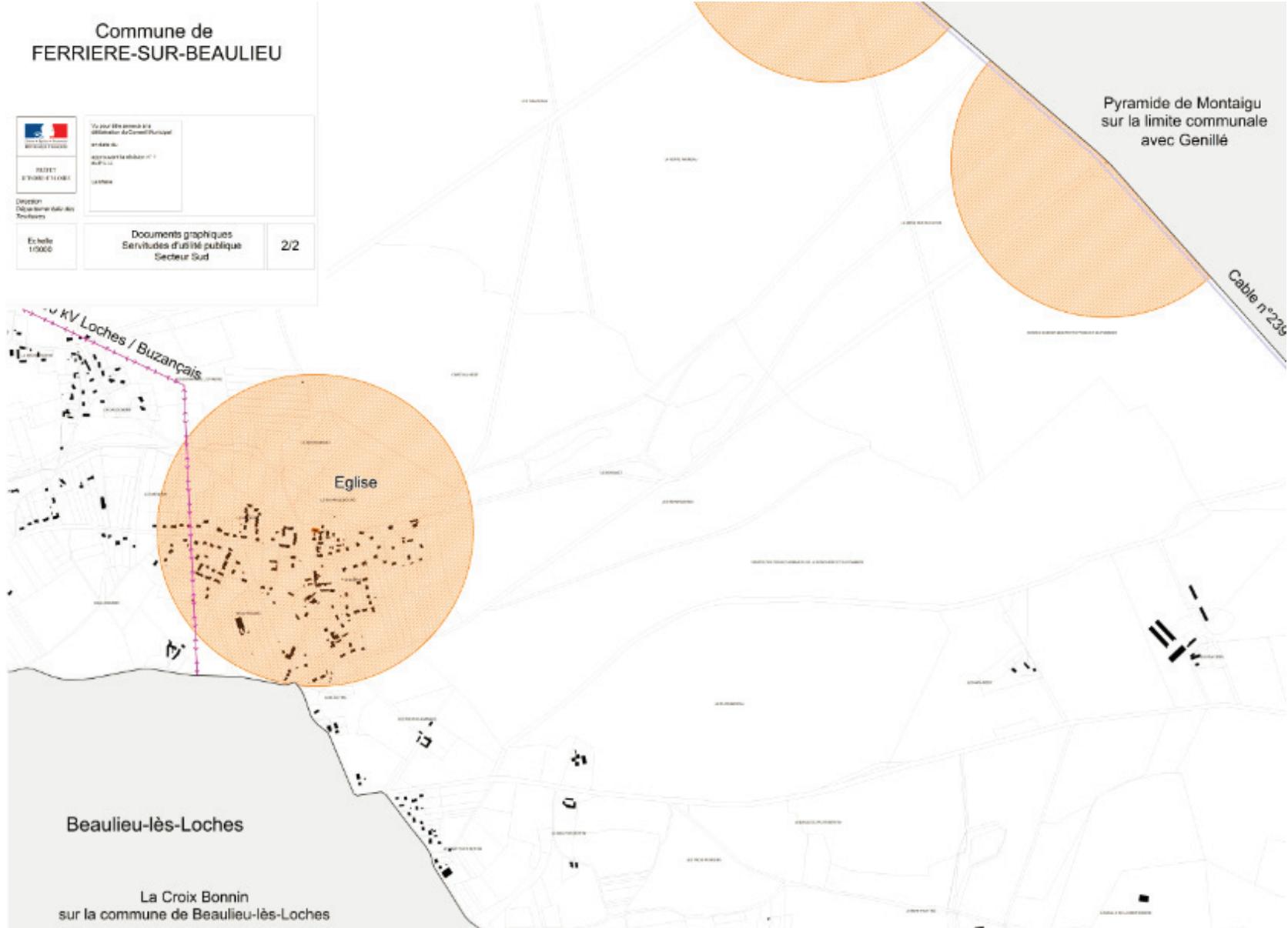


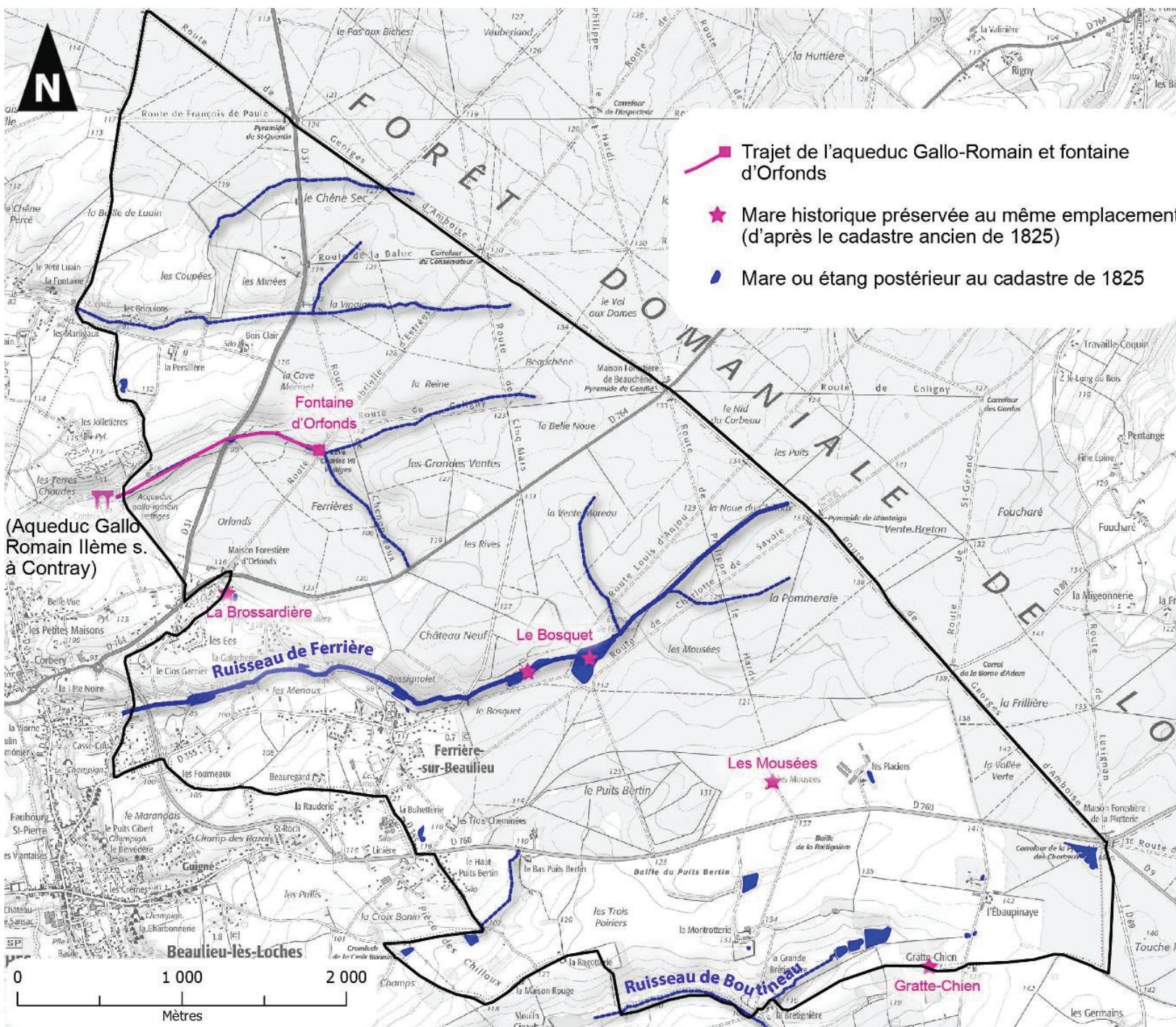
TISSU URBAIN RECENT A DOMINANTE PAVILLONNAIRE

→ BASSIN VERSANT DU RUISEAU DE FERRIERE



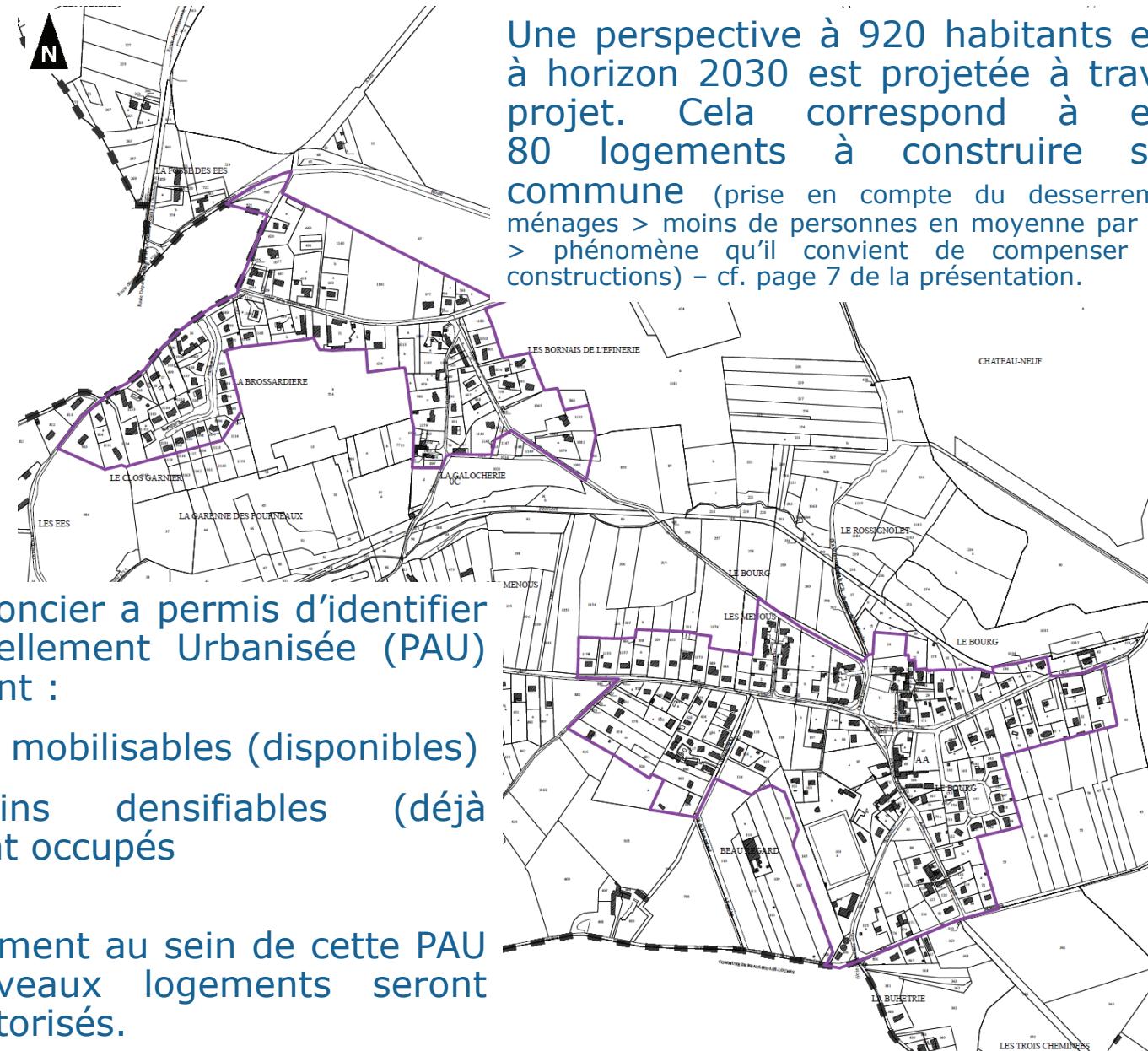
Les périmètres de Monuments Historiques







Le diagnostic foncier





Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

✓ Article L151-5 du Code de l'Urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »



Les Orientations du PADD

1. Maîtriser la croissance démographique

2. Renforcer l'attractivité du centre bourg

- Stopper le mitage de l'espace ;
- Limiter la consommation foncière agricole à 1 hectare ;
- Limiter l'étalement urbain observé dans le hameau de la Brossardière ;
- Stabiliser la part de logements vacants à 5%.
- Projeter la majorité des nouveaux logements dans le centre-bourg.

3. Diversifier l'offre en logements

- Créer des logements plus petits dans le cœur de bourg ;
- Créer une offre de parcelles à construire diversifiée ;
- Identifier des emprises foncières pour la sédentarisation des gens du voyage ;
- Valoriser le bâti existant dans les écarts par le changement de destination.



Les Orientations du PADD

4. Valoriser le cadre de vie

- Qualifier les entrées de ville ;
- Préserver les cônes de vue identifiés ;
- Conserver la forêt de Loches avec les seules activités sylvicoles et touristiques (sans impact sur l'activité sylvicole ni risques d'incendie) ;
- Maintenir les activités économiques existantes ;
- Conserver l'école comme espace d'échanges et accessible ;
- Soutenir les opportunités d'hébergement touristique depuis le bâti existant (sécurisées par la défense incendie existante et en dehors des périmètres de protection agricoles) ;
- Maintenir les corridors écologiques ;
- Créer des continuités piétonnes dans le cœur de bourg ;
- Soutenir l'amélioration des communications numériques ;
- Favoriser la mise en place de réseaux de chaleur.

5. Soutenir l'activité agricole

- Permettre un développement des activités en place ;
- Limiter la consommation foncière des terres agricoles ;
- Permettre la diversification des exploitations agricoles.



Les Orientations du PADD

6. Projeter le devenir des équipements

- Déplacer à long terme le local technique communal ;
- Permettre la création de stationnements complémentaires en centre-bourg ;
- Aménager une enveloppe de stationnements à proximité du cimetière,

7. Gérer l'eau et les risques

- Protéger le captage d'eau potable ;
- Prendre en compte la sécurité incendie existante pour tous nouveaux travaux, installations et aménagements.

8. Soutenir la protection et la valorisation du patrimoine

- Inciter la valorisation des loges de vignes, les puits et les fontaines ;
- Maintenir le lavoir ;
- Préserver l'ancien bâtiment de la gare ;
- Valoriser les chemins existants ;
- Permettre l'implantation du bâti en limite d'emprise publique (bâti traditionnel).



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

✓ Article L151-7 du Code de l'Urbanisme :

« Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

- 1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité ; permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;
- 2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;
- 3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;
- 4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;
- 5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;
- 6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36. »



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

✓ Article R151-6

« Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville. Le périmètre des quartiers ou secteurs auxquels ces orientations sont applicables est délimité dans le ou les documents graphiques prévus à l'article R. 151-10 ».

✓ Article R151-8

Les orientations d'aménagement et de programmation des secteurs de zones urbaines ou de zones à urbaniser mentionnées au deuxième alinéa du R. 151-20 dont les conditions d'aménagement et d'équipement ne sont pas définies par des dispositions réglementaires garantissent la cohérence des projets d'aménagement et de construction avec le projet d'aménagement et de développement durables.

Elles portent au moins sur :

- 1° La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère ;
- 2° La mixité fonctionnelle et sociale ;
- 3° La qualité environnementale et la prévention des risques ;
- 4° Les besoins en matière de stationnement ;
- 5° La desserte par les transports en commun ;
- 6° La desserte des terrains par les voies et réseaux.

Ces orientations d'aménagement et de programmation comportent un schéma d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur.

Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'Aménagement 1

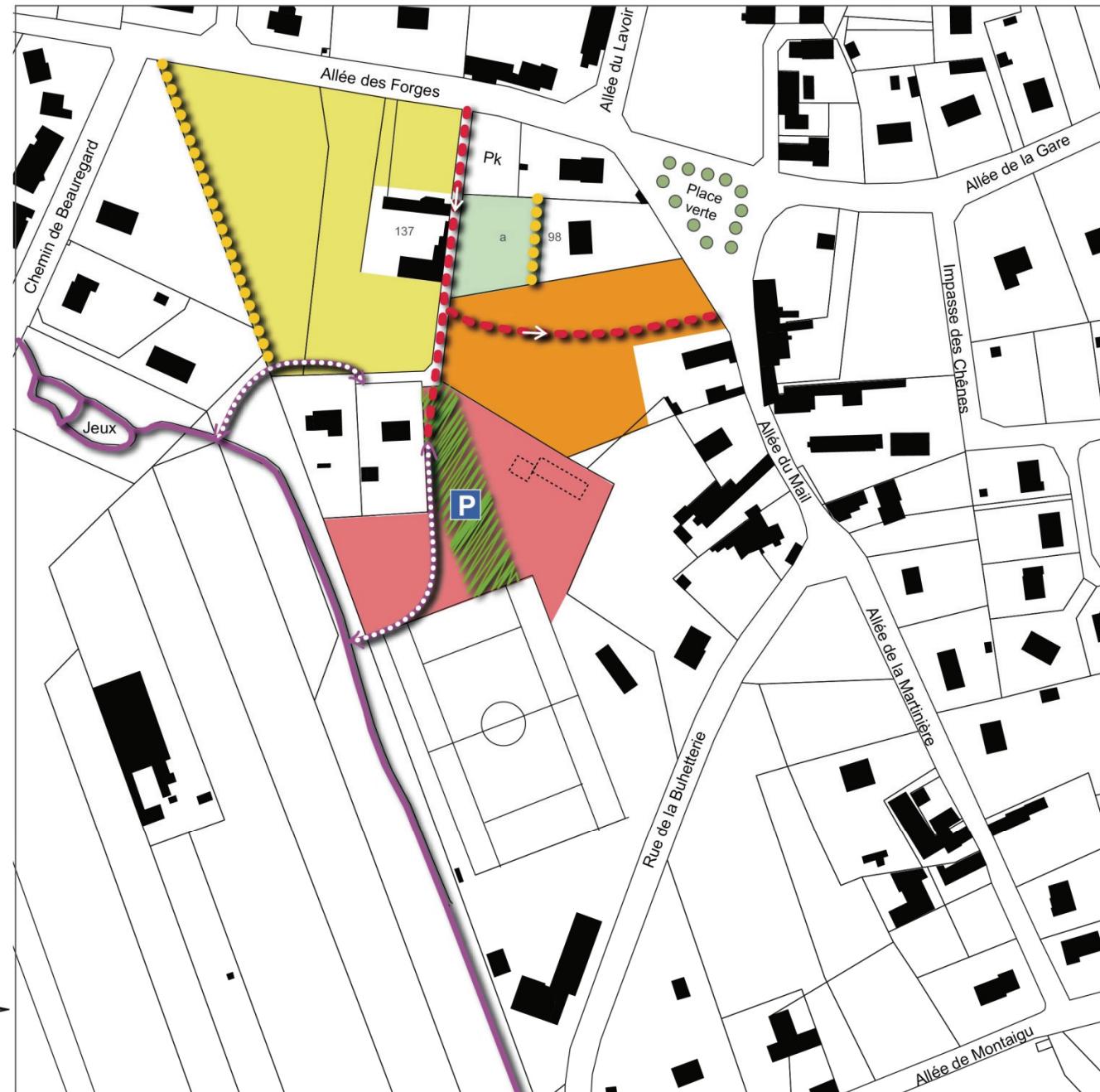
Eléments existants :

- Bâti existant
- Cheminement existant

Principes d'aménagement :

- Phase A
- Phase B
- Phase C
- Phase D
- Démolition de bâtiment
- Desserte sens unique
- Espace public
- P Parking
- Cheminement piéton
- Plantation de haie bocagère locale
- Principe d'emprise dédiée au logement (exclusivement mitoyen)

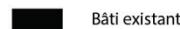
Potentiel identifié :
22 logements



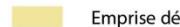
Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'Aménagement 2

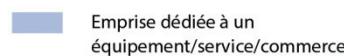
Eléments existants :



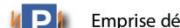
Principes d'aménagement :



Emprise dédiée au logement



Emprise dédiée à un équipement/service/commerce



Emprise dédiée au stationnement



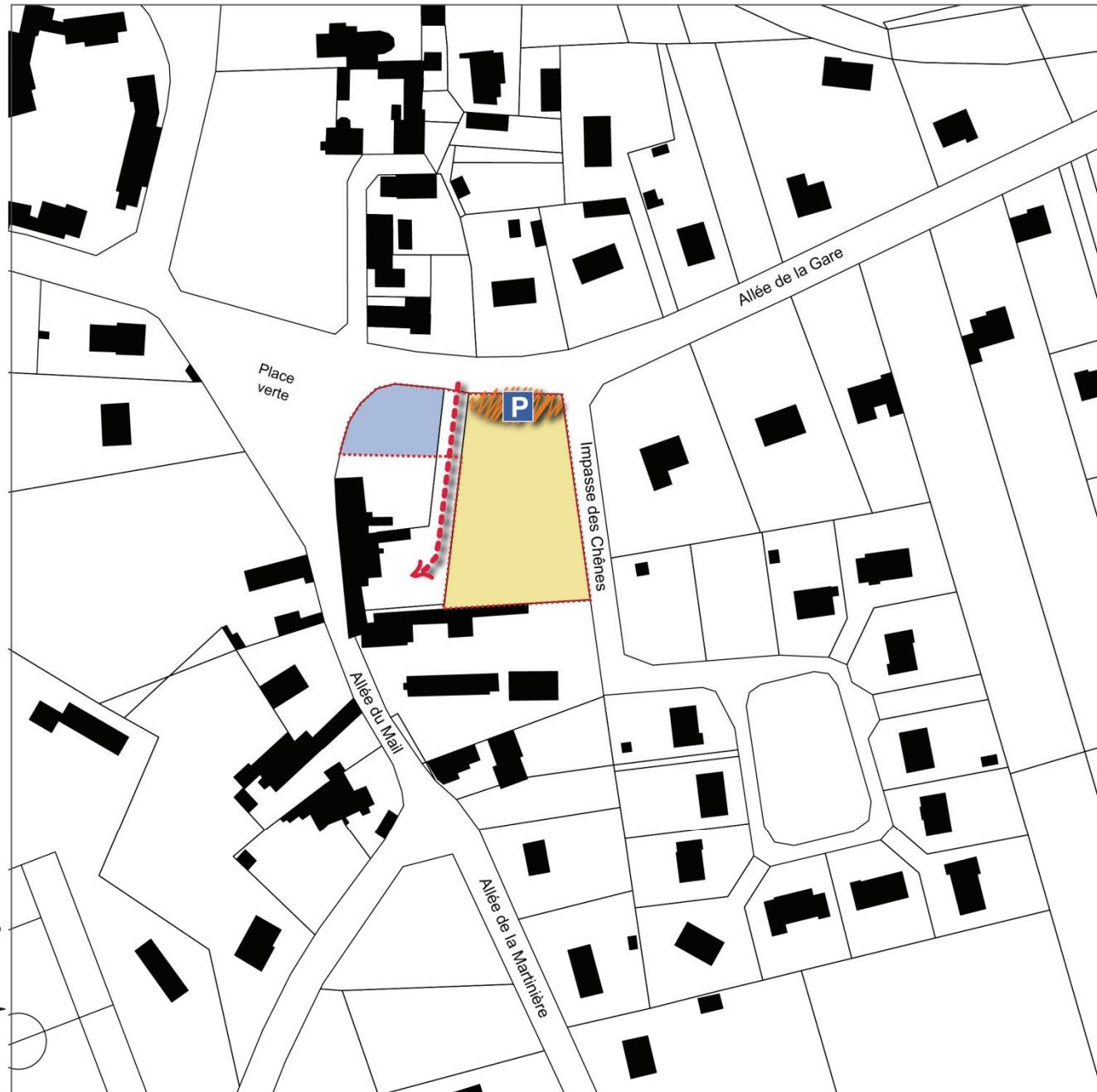
Conservation de l'accès existant

Potentiel identifié :
4 logements (2 lots de 2 logements mitoyens et de plain-pied)

0

50

100 m



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'Aménagement 3

Eléments existants :

Bâti existant

Principes d'aménagement :

- Cône de vue à valoriser
- Desserte valorisant le cône de vue identifié
- Desserte
- Zone de rencontre / espace public
- Conservation du talus existant
- Plantation de haie bocagère locale

Potentiel identifié :
15 logements



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'Aménagement 4

Eléments existants :



Bâti existant

Principes d'aménagement :



Conservation de la bande boisée existante



Création d'un maximum de 2 accès aux logements sur l'ensemble de la parcelle



Recul des constructions de 20 mètres pour dégager la perspective depuis l'allée du Lavoir



Emprise dédiée au logement

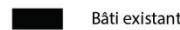
Potentiel identifié :
2 logements



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'Aménagement 5

Eléments existants :



Bâti existant

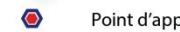
Principes d'aménagement :



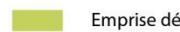
Plantation de haie bocagère locale



Accès aux logements mutualisé



Point d'apport volontaire et boîtes aux lettres



Emprise dédiée au logement

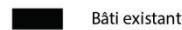
Potentiel identifié :
4 logements



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu
Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'Aménagement 6

Eléments existants :



Bâti existant

Principes d'aménagement :



Clôture à dominante végétale (essences locales)



Accès aux logements mutualisé

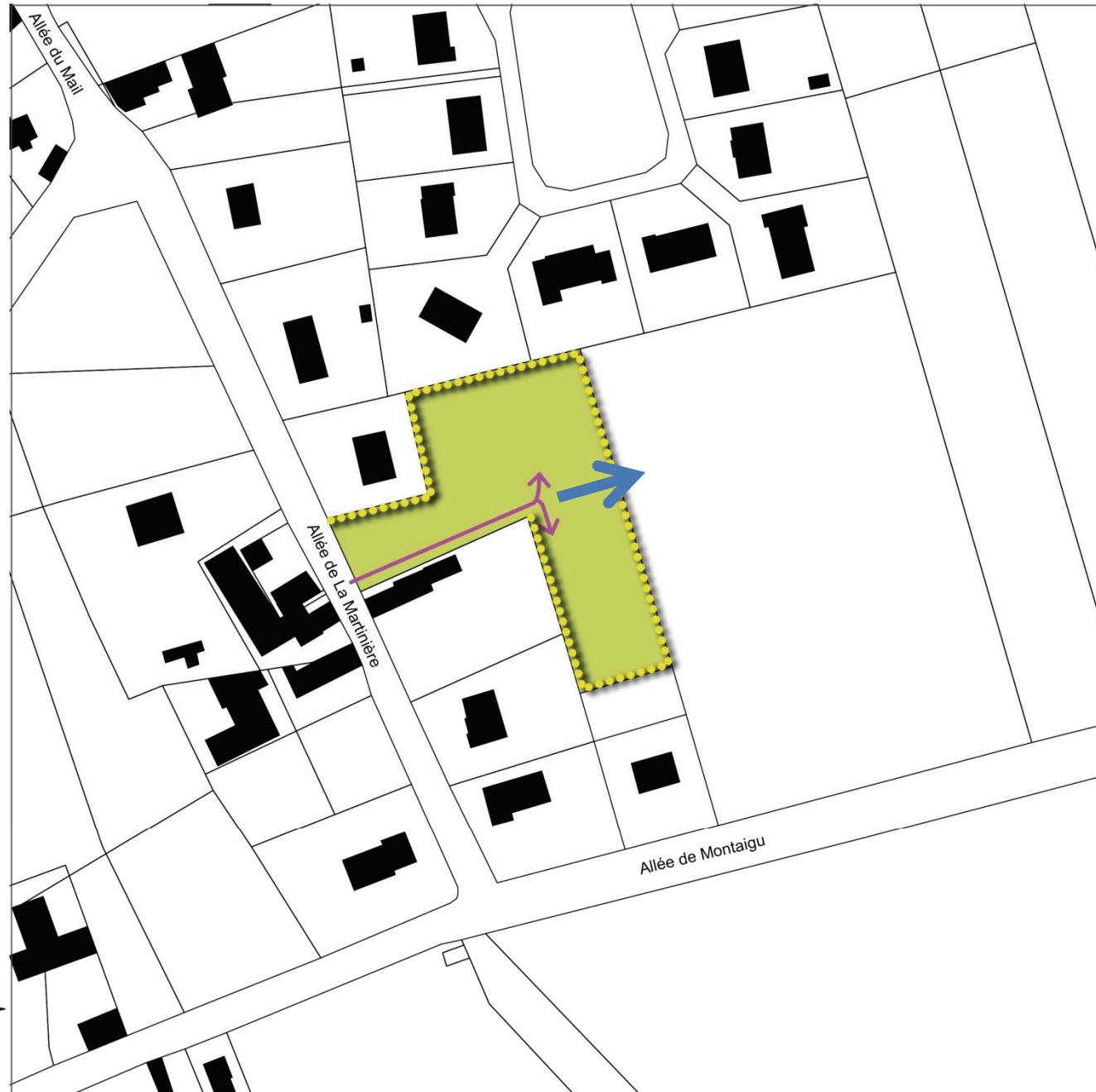


Emprise dédiée au logement



Principe de réserve foncière pour permettre un accès pour une opération d'aménagement à plus long terme.

Potentiel identifié :
3 logements





Plan Local d'Urbanisme



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu

16 Juin 2016